

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2018

L'an deux mille dix huit le 05 mars à dix huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY, se sont réunis en **session ordinaire**, au nombre de 12 à la Mairie, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 26 février 2018, sous la présidence de Monsieur Roland DELMAS maire,

Présents : MM. DELMAS Roland, BRUSQUAND Christian, JAUBERT Pascal, DUSSAIGNE Gérard, DUBOS Damien, ROUSSEAU Vital, LALBAT Christophe, BRUNETEAU Sébastien, COMPOSTELLA Michel

Mmes AUDIBERT Sylvie, CIABRINI Edwige, BORIE Arlette

Excusé: GUILLEMIN Antoine

Absentes: BARSE Catherine, CULINE Bernadette

Le quorum étant atteint, le maire, déclare la séance ouverte à 18 H 30.

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance.

Monsieur JAUBERT Pascal est désigné à l'unanimité.

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

II- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS**Communauté de communes (Roland DELMAS)**

- Il a été donné un rapport de l'étude du contrat local de santé.
 - Les comptes administratifs de 2017 ont été approuvés.
 - Pour l'année 2018, la commune ne versera plus de participation au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vallée Vézère en Dordogne (SMBVD), c'est la communauté de communes qui prendra en charge la participation financière.
- En contre partie, le montant de la dotation de solidarité communautaire versé aux communes par la communauté de communes, sera diminué du montant versé au SMBVD.

P.L.U.I. (Roland DELMAS, Sylvie AUDIBERT)

A travers un diaporama, il a été fait une présentation des projets des diverses communes.

Des précisions ont été apportées sur les règlements.

III – DELIBERATIONS**D 2018 09 – AUGMENTATION DES LOYERS COMMUNAUX**

Monsieur le maire informe le conseil des augmentations de loyers applicables aux logements communaux.

Etant concerné par le débat, Monsieur Michel COMPOSTELLA quitte la séance.

Après avoir pris des renseignements auprès de l'ADIL 24 à Périgueux, il propose d'augmenter les loyers communaux suivant les clauses des baux et l'indice de référence des loyers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les loyers communaux énumérés ci-dessous à compter du 1^{er} avril 2018 selon la réglementation en vigueur :

- Loyer mensuel du logement de Monsieur SCHAEFFER Pascal..... 288.31 €
- Loyer annuel du garage de Monsieur COMPOSTELLA Michel..... 246.26 €

**D 2018 10 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Edwige CIABRINI, délibérant sur le compte administratif du budget annexe d'eau potable de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Roland DELMAS, Maire, après s'être fait présenter le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 2° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses.....	71 830.68 €
Recettes.....	83 519.08 €
Résultat excédentaire.....	11 688.40 €
Excédent reporté de 2016.....	9 598.08 €
Soit un excédent net cumulé de.....	21 286.48 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses	20 379.08 €
Recettes	7 195.65 €
Résultat déficitaire.....	-13 183.43 €
Excédent reporté de 2016.....	94 660.04 €
Soit un excédent net cumulé de	81 476.61 €
Restes à réaliser en dépenses.....	néant
Restes à réaliser en recettes.....	néant

Ces résultats étant conformes à ceux du comptable le conseil municipal approuve le compte administratif 2017.

**D 2018 11 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT COMMUNAL**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Edwige CIABRINI, délibérant sur le compte administratif du budget annexe du lotissement de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Roland DELMAS Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 2° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses.....	00.00 €
Recettes.....	2 275.00 €
Résultat excédentaire.....	2 275.00 €
Déficit reporté de 2016.....	- 6 112.00 €
Soit un déficit net cumulé de.....	- 3 837.00 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses	00.00 €
Recettes	00.00 €
Résultat	00.00 €
Déficit reporté de 2016.....	- 12 438.87 €
Soit un déficit net cumulé de	- 12 438.87 €
Restes à réaliser en dépenses...	néant
Restes à réaliser en recettes.....	néant

Ces résultats étant conformes à ceux du comptable le conseil municipal approuve le compte administratif 2017.

D 2018 12 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE 2017 –Budget annexe AEP, budget annexe lotissement

Après avoir entendu le rapporteur des comptes administratifs, monsieur le maire invite le conseil municipal à délibérer sur les comptes de gestion de 2017.

Vu les comptes de gestion rendus par Monsieur Jean-Noël COUSTY, trésorier, qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2017 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2017 du budget annexe d'eau potable et du budget annexe du lotissement.

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2017 établi au regard des comptes susmentionnés,

Vu les pièces justificatives rapportées et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant ledit exercice,

Vu l'approbation des comptes administratifs de l'exercice 2017,

Considérant que la comptabilité de Monsieur Jean-Noël COUSTY, trésorier, est régulière et n'a donné lieu à aucune observation,

Monsieur le maire invite le conseil municipal à délibérer.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- statuant sur la situation comptable à la date du 31 décembre 2017, admet les recettes et les dépenses telles que présentées,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire, admet les résultats définitifs des comptes de gestion dudit exercice égaux à ceux des comptes administratifs,
- émet un avis favorable aux comptes de gestion du trésorier cités ci-dessus pour l'année 2017.

D 2018 13 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le maire donne lecture du budget annexe du lotissement communal 2018 établi en collaboration avec Monsieur le percepteur :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses 28 000.00 €
- Recettes..... 28 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT:

- Dépenses..... 12 438.87 €
- Recettes..... 12 438.87 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité ce budget.

D 2018 14 – PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Monsieur le maire précise qu'à la suite du transfert de compétences de gestion de l'eau potable au SMDE 24, il convient d'établir et de signer un procès verbal pour le transfert des biens d'Adduction d'Eau Potable.

Le tableau récapitulatif de l'ensemble des biens de l'actif et du passif transférés sera établi.

Il rappelle également que le véhicule Kangoo (inventaire 05 2017) acquis le 26 septembre 2017, pour une somme de 3 000.00 €, est conservé par la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'établir un procès verbal qui retracera l'ensemble des biens et des subventions qui sera mis à disposition du SMDE 24 dans le cadre du transfert de compétences de la gestion d'adduction d'eau potable.
- d'autoriser monsieur le maire à signer le procès verbal de transfert de biens d'adduction d'eau potable.

D 2018 15 – SIGNATURE D’UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE SIVOS

Monsieur le maire donne lecture d’un projet de convention de mise à disposition de personnel au SIVOS Alles Limeuil Paunat Saint-Chamassy.

Il propose de mettre à disposition l’adjoint technique territorial à disposition du SIVOS pour assurer la surveillance dans la cour de l’école le matin et le soir entre les trajets des bus scolaires.

D’autre part, l’article 61-1 de la loi du 26 janvier 1984, stipule que lorsqu’une collectivité territoriale est membre d’un EPCI, il peut être dérogé à la demande de remboursement du salaire de l’agent mis à disposition.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal est favorable à la signature de cette convention et accepte que celle-ci soit effectuée, provisoirement, à titre gracieux, compte tenu que la commune est membre du SIVOS Alles Limeuil Paunat Saint-Chamassy.

Le conseil autorise monsieur le maire à saisir le Comité Technique du Centre de Gestion de la Dordogne afin de lui soumettre ce projet.

D 2018 16 – SIGNATURE DE L’AVENANT N° 3 (LOT N° 4 LABROUSSE) DU MARCHE DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe l’assemblée que dans le cadre des travaux d’extension de la salle des fêtes et d’aménagement des abords, pour le lot menuiserie aluminium, l’entreprise n’est pas en mesure de fournir la scène.

Les travaux seront modifiés comme suit :

- suppression du podium 2000 x 1000 avec plateau anti-dérapant
- suppression des pieds de 200 mm
- suppression des pieds de 400 mm
- suppression de la jupe satin avec velcro

Cette renonciation n’étant pas prévue, cela fait l’objet d’une moins value.

Le montant de la moins value faisant l’objet de l’avenant n° 3 présenté par l’entreprise LABROUSSE s’élève à - 4 956.00 € H.T. soit - 5 947.20 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents,

- approuve l’avenant n° 3 au marché de travaux de la salle des fêtes (lot N° 4) pour un montant de - 4 956.00 € H.T. soit - 5 947.20 € TTC.
- autorise le Maire à signer cet avenant ainsi que toute pièce afférente en sa qualité de maître d’ouvrage pour ce marché.

Le montant du marché passe donc à 230 660.46 € HT. soit 276 792.55 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

IV - AFFAIRES DIVERSES

Questions diverses

- Une réflexion est menée par le conseil municipal sur l’aménagement d’un terrain de pétanque aux abords de la salle des fêtes.

- Monsieur le maire informe le conseil d’une demande de devis de divers équipements extérieurs (poubelles, cendriers, tables et bancs...) pour l’aménagement des abords de la salle des fêtes.

- Les travaux de réfection des allées du cimetière et de création d’un parking sont commencés. Il s’avère que le parking prévu est trop étroit, et que l’eau pluviale devra être canalisée afin qu’elle ne se déverse pas chez les voisins plus bas. Il convient donc d’ajouter un avaloir. Ces modifications feront l’objet d’un avenant ultérieur.

- Roland DELMAS informe les élus d’un devis pour un contrat de maintenance des équipements sportifs (2 sites et 4 équipements). Le coût annuel est de 600 € H.T., d’autres devis seront demandés.

- Un premier chiffrage tenant compte des dernières modifications, a été envoyé par le cabinet de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement et d'accessibilité de la maison du bourg. Le montant estimé est de 117 200 € H.T.

La commission des travaux se réunira pour l'étudier.

- Monsieur le maire informe le conseil que le 24 avril, c'est le jour de reconnaissance du génocide arménien. A cet effet, Monsieur ARABIAN, responsable de l'association des arméniens, souhaiterait organiser un dépôt de gerbe au cimetière sur la tombe de l'Amiral Dartige Du Fournet, suivi du verre de l'amitié.

- L'attribution et la répartition des subventions de fonctionnement aux associations ont été débattues par le conseil afin de pouvoir les inscrire dans le budget prévisionnel.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à vingt deux heures et trente minutes.